

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 8 SEPTEMBRE 2022**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 29

Convocation du 30.08.2022

Affichage du 30.08.2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 30.08.2022, affichée le 30 août 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à M NAEL Jean-Marc), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme FEUGUEUR Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M GUYOT Philippe), M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent), M POIRIER Franck (donne pouvoir à Mme RADIGUET Angéline), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, Mme OREARD Patricia, M. BRAMOULLE Bernard, Mme FOUCHET Virginie (départ à 20h), M GAUTHIER Emmanuel (départ à 20h).

Monsieur Pascal HOULLE est désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022.09.142**

**APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2022-2025 (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE)**

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) arrivait à échéance au 30 juin 2022 (dont une prolongation d'une année).

Le PEdT a vocation à constituer le document d'orientation de la communauté éducative. Il doit permettre d'impliquer les acteurs éducatifs autour d'actions communes. Il engage les partenaires locaux à construire une politique éducative concertée et à y affecter les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Il s'étend sur l'ensemble du territoire des Hauts du Perche, en direction des enfants et de la jeunesse de 0 à 25 ans. Dans la continuité de la convention de partenariat (PEDT 1) signée en 2013 et des quatre ateliers thématiques tenus au printemps 2022, les partenaires conviennent des objectifs suivants :

- respecter les besoins spécifiques des enfants et de la jeunesse,
- faciliter la réussite éducative pour tous,
- favoriser l'ouverture culturelle, artistique, physique et sportive, environnementale, scientifique et technique du plus grand nombre,
- favoriser la participation des enfants et de la jeunesse à l'apprentissage de la citoyenneté,
- Accompagner les familles et renforcer le soutien à la fonction parentale pour la réussite éducative et scolaire.

Les acteurs éducatifs s'engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, les structures éducatives et associatives (culturelles, sociales, sportives...) intervenant durant l'ensemble des temps de vie de l'enfant et de la jeunesse.

Les acteurs éducatifs s'engagent à agir sur :

- La place des parents dans les structures scolaires et éducatives (leur accueil, leur participation, leur satisfaction...)
- La cohérence du parcours éducatif de l'enfant et du jeune et les articulations aux structures scolaires et éducatives à développer avec les autres temps
- L'amélioration de l'accès et de la qualité de l'offre éducative et des moyens pour la mise en œuvre du PEDT.

4 axes prioritaires de développement ont été définis :

- **Axe 1 : La citoyenneté le vivre-ensemble / Accès aux droits et à l'information**
- **Axe 2 : L'ouverture sur le monde au travers de la culture, du sport et du loisir**
- **Axe 3 : la Parentalité**
- **Axe 4 : Prévention Santé**

Ses 4 axes prioritaires de développement sont déclinés sous la forme de fiches action avec des objectifs bien distincts pour chaque public.

Ils permettront de renouveler le dispositif plan mercredi du PEDT qui permet à la CdC des hauts du Perche de bénéficier de la bonification CAF ALSH périscolaire du mercredi pour les nouvelles activités développées le mercredi.

Les membres de la commission enfance jeunesse ont émis un avis favorable en juillet 2022.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le projet éducatif de territoire 2022-2025 annexé,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ce PEdT ainsi que tout document afférent et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération,**
- **De renouveler la convention plan du mercredi en partenariat avec la caf de l'Orne.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

